

CR CHSCTSD 65 FSU du mercredi 29 avril 2020

- Suite annonces du ministre.
- DASEN absent (réunion avec le Recteur), SG qui préside
- Problèmes techniques majeurs (pataquès son et image)
- Présentation : 3 doctrines (sanitaire, accueil, pédagogique), mais le détail n'arrive que le 1^{er} mai. Doctrine sanitaire qui s'appuie sur les préconisations du conseil scientifique (pas toute puisque la reprise des cours dans les écoles n'est pas repoussée en septembre). Contacts vers directeurs et parents.
- Prérentrées des écoles le 11 mai (enseignants, AESH, ATSEM) puis rentrée progressive de façon pragmatique en fonction des conditions spécifiques de chaque école. Réunions DASEN avec intéressés en ce moment.
- A l'heure d'aujourd'hui l'IA n'a pas réponse à toutes les questions.
- Masques : Le 6 et le 7 les masques arriveront dans les CIRCO : pour enseignants et élèves au besoin. Le département dotera les élèves et profs de masques. Idem lycées plus tard (régions). Tutoriels pour informer personnels et élèves...
- Cantines : en fonction des locaux (à la table/horaires aménagés/faibles effectifs pour maintenir le périmètre de distanciation...)
- Nettoyage des locaux (pas forcément désinfection) : type de rentrée scolaire (dont rampes, interrupteurs...).

- Prise de température des élèves à prévoir.
- Pas d'obligation pour les parents de mettre leurs enfants à l'école (volontariat) ; **possibilité de priorités**.
- Gérer l'accueil : marquages au sol, horaires décalés, groupes différenciés, appel aux animateurs du périscolaire pour la mise en place des groupes.
- Transports : distanciation aussi. A mettre en œuvre.
- **Ce n'est pas une « rentrée », mais une « reprise partielle des cours en présence des élèves dans les écoles et EPLE ». Les enseignants sont au travail depuis le 13 mars dernier.**
- Groupes à moins de 15 possibles ? Distanciation parfois impossible au-delà de 8 élèves ? Possibilité de mixer présentiel et travail à distance ? Intervalles ?

SG : groupes d'élèves adaptés aux locaux ; beaucoup d'adaptations possibles pour les élèves ; les personnels reprennent en présentiel aux horaires habituels mais certains enseignants (fragilités, quarantaine...) devront continuer l'enseignement à distance ; idem pour les élèves avec un appel au civisme de tous pour éviter la contamination

Présentiel + distanciel en sus ? A voir dans chaque école, avec une organisation par école ? **Inacceptable de travailler double néanmoins.**

- Risque biologique : **retour sur le DUER** (risque biologique), la responsabilité des enseignants peut être impliquée. Il faudra s'en

prémunir. Il faut rompre et détecter la chaîne de transmission (virale dans ce cas). **Inspecteur ISST qui insiste sur l'appel aux assistants de prévention. Les personnels doivent être formés ! Quid de la désinfection après chaque utilisation ? Il faut renseigner les mesures dans le DUER.**

ISST : impossible de former les gens en moins de 15 jours, mais communiquer les protocoles.

SG : le calendrier nous constraint.

Mais les agents sont peu nombreux, difficiles à remplacer, et en demande de formation. Comment faire dans certains collèges, même s'il n'y a que les 6° et 5° de présents. Problème difficile en école, sans doute insurmontable en collège. **Demande de personnels supplémentaires et d'un hygiéniste.**

ISST : risques et réponses doivent figurer dans le DUER.

SG : question des personnels à l'étude au Conseil Départemental (contractuels à recruter) ; formation au nettoyage qui serait anticipée ; organisation des cours en collège qui ne sera pas l'organisation habituelle.

- Reprise des cours en présentiel : **choix politique avec prise de risques. Personnels et usagers mis en danger.**

SG : pense que la reprise en présentiel maintient la sécurité de tous ; taux d'enseignants qui ont assuré les accueils malades inconnus

- **Beaucoup d'intervention sur la question des responsabilités juridiques** en cas de problème sanitaire : elle est partagée avec l'employeur, quels moyens ont été mis en place ? **Enseignants toujours en première ligne face aux dépôts de plainte éventuels.** Maires et collectivités aussi.

SG : la faute détachable du service, notion toujours d'actualité. Il faut mettre en œuvre les protocoles.

- **Cacophonie gouvernementale relevée ; préjudiciable à tous.**

SG : les lignes directrices restent les mêmes, donc pas de cacophonie selon elle.

- Garde d'enfants des enseignants ? Femmes enceintes ?
SG : pas de cadre écrit ; accueil dans l'école habituel ou centres d'accueil des enfants des soignants
3° trimestre de grossesse : pas de reprise en présentiel (rappel).
- Oral bac français : maintenu pour l'instant.
- Que faire des notes obtenues par les élèves pendant la période de confinement : question éludée (question CT plus que CHS). Mais impact sur le sens du métier et sur les RPS.
- **Pour l'instant, pas de droit au chômage partiel pour garde d'enfants dans la fonction publique.**
- **Droit de retrait ?**

Pas de réponse claire. **Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies : il faut alerter (1) et trouver une solution temporaire plus satisfaisante (2).** Le retrait proprement dit, individuel et formalisé, intervientrait après. **NE PAS SE METTRE EN FAUTE.**

- Distanciation physique quasi impossible en maternelle, voire en primaire.
- Différentiel entre préconisations et doctrines alarmantes : ex. masques FFP2 préconisés, masques chirurgicaux livrés...
- **Proposition d'avis soumis au vote :**

+ CTSD extraordinaire ? Demande formulée par les représentants syndicaux.

« Le CHSCT SD des Hautes-Pyrénées préconise que, dans chaque école, chaque établissement, un protocole très précis soit mis en place en déclinaison du protocole sanitaire national :

Effectif des élèves par rapport à la taille des toilettes, nombre de toilettes en lien avec le nombre d'élèves, lavabos, masques, thermomètres, nombre de personnels suffisants...

Une information et une formation préalable des personnels à ce protocole doit être mise en place.

Cela doit être inscrit dans le DUER de chaque école et les personnes doivent être informées de la possibilité d'utiliser le registre Santé Sécurité au Travail (RSST) pour signaler tout manquement à ce protocole.

Le protocole devra être présenté, validé et voté par le conseil de chaque établissement : conseil d'école dans les écoles et Commission d'Hygiène et Sécurité puis Conseil d'administration dans les EPLE. »

Vote à l'unanimité.

Clôture SG.

Pour la FSU

S. JAFFIOL

